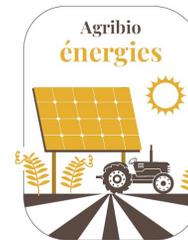


PRESENTATION DES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES

La ferme du Beugnon



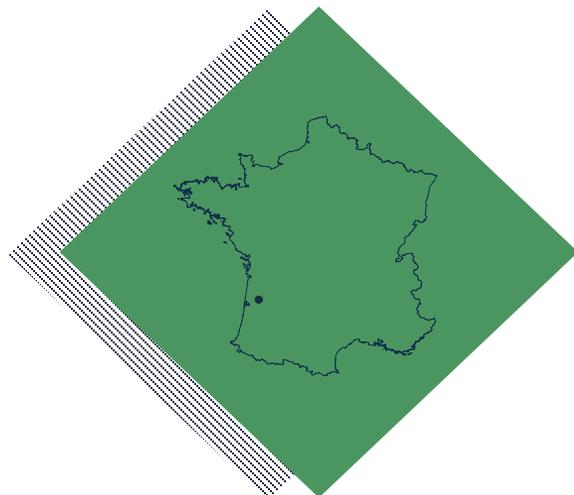
Les récoltes du Soleil



Rencontre du conseil communautaire de la CCAVM
8 février 2022



GLHD : UNE ENTREPRISE DÉDIÉE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES



**Société française
basée en Nouvelle-
Aquitaine**

**15 ans
d'expérience
dans les ENR
en France et à
l'étranger**



**Partenaires majeurs
d'investissement dans les
ENR**

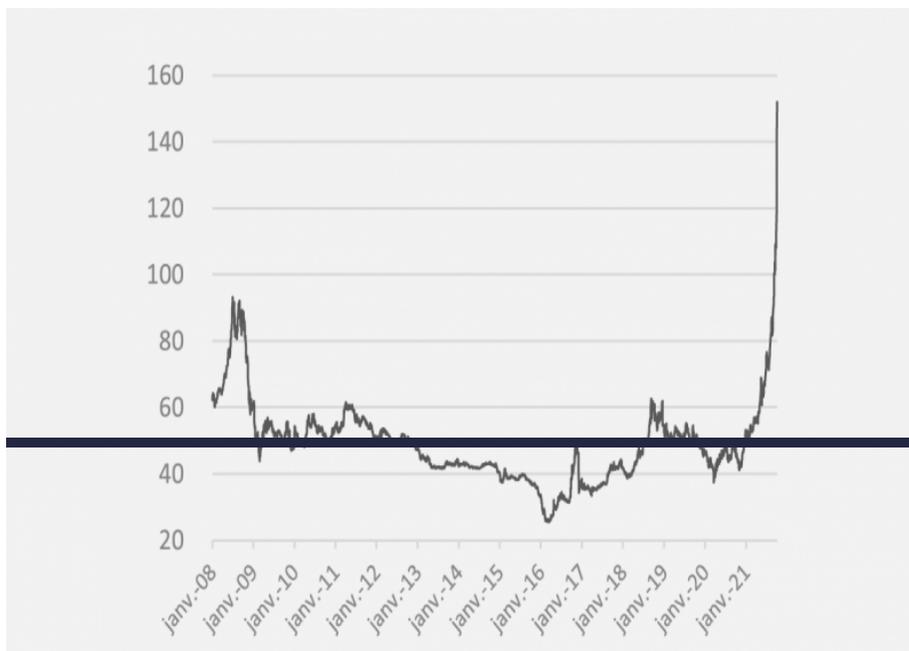
**Avec un modèle économique exempt de subvention pour
une énergie vertueuse & rentable**





GLHD : UNE ENERGIE COMPETITIVE

Cultivateurs d'énergie



Source : Opéra énergies, 2022

0€ de
complément de
rémunération

Vente de
l'électricité à
50€/MW

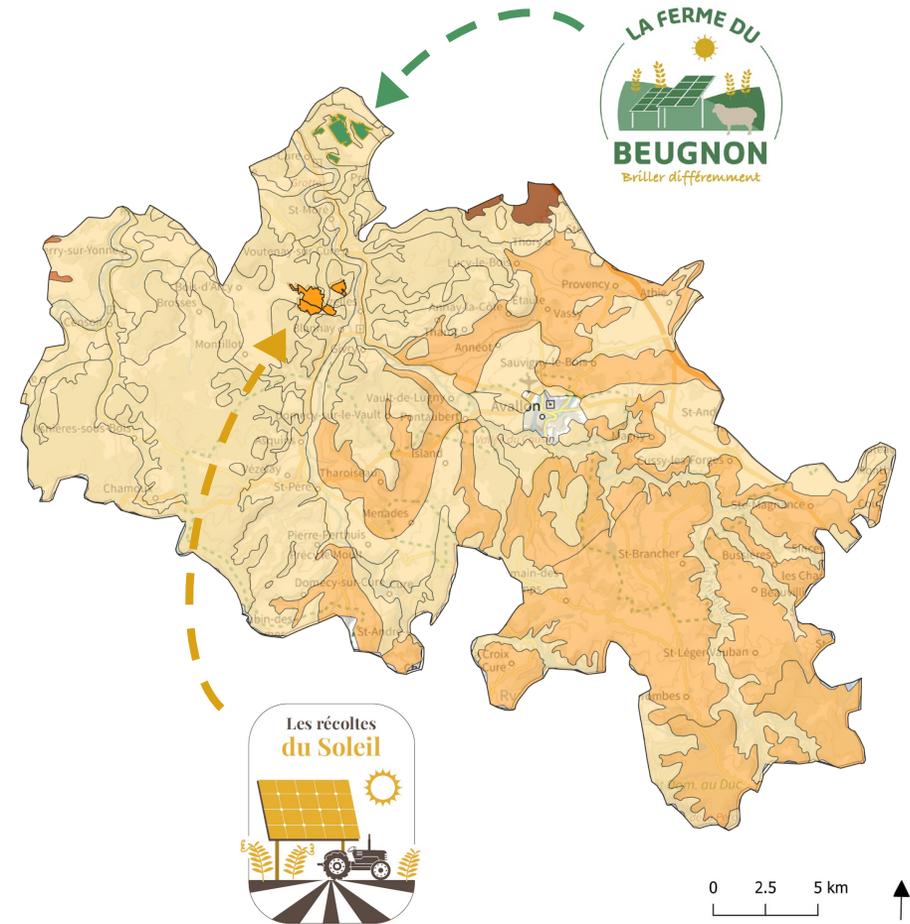


UN ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS

De grands projets pour soutenir les exploitations agricoles, maintenir la vocation des terrains et atteindre nos objectifs de prix bas de l'énergie

SAU française : 29 000 000 ha

GLHD recherche et accompagne des collectifs volontaires, impliqués et dynamiques dans la démarche de projet



- Sols peu profonds de 0 à 20 cm d'épaisseur
- Sols peu profonds de 20 à 40 cm d'épaisseur
- Sols moyennement profonds de 40 à 60 cm d'épaisseur
- Sols moyennement profonds de 60 à 80 cm d'épaisseur
- Sols profonds de 80 à 100 cm d'épaisseur
- Sols profonds supérieurs à 100 cm d'épaisseur

Cdc AVALLON – VEZELAY - MORVAN

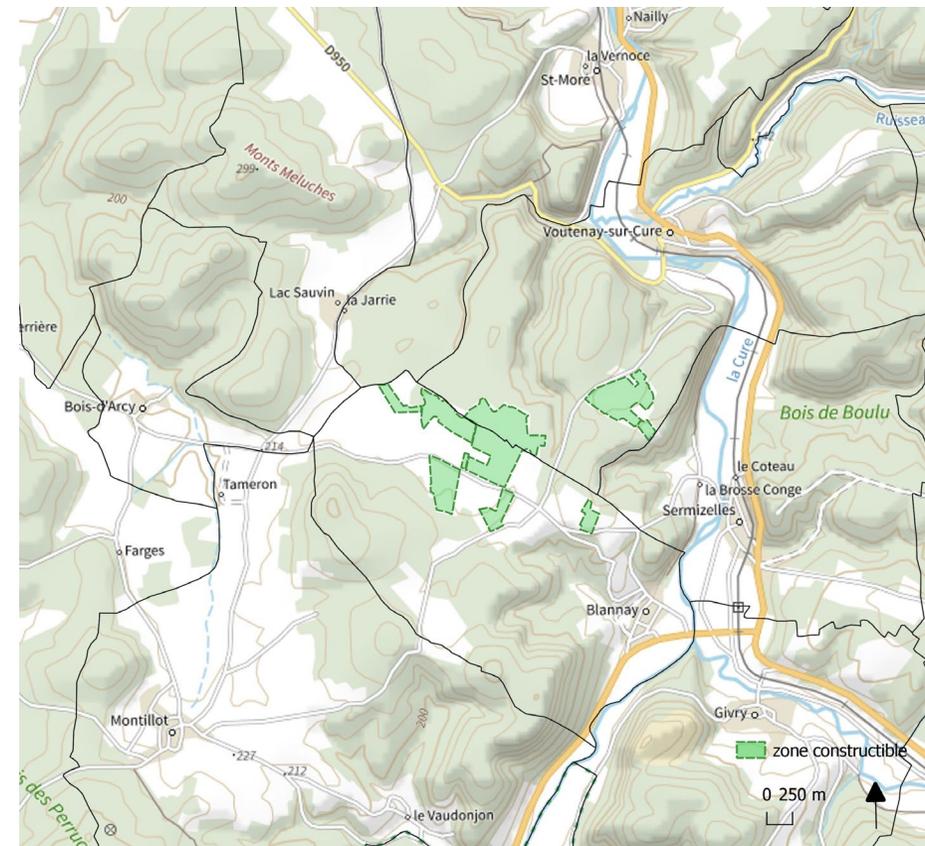
Source : solsdebourgogne CA89



L'ASSOCIATION « AGRIBIO ENERGIES »



Création de l'association en juin 2021



Zone d'implantation 90 ha dont 34 ha de production solaire (65 MWe)

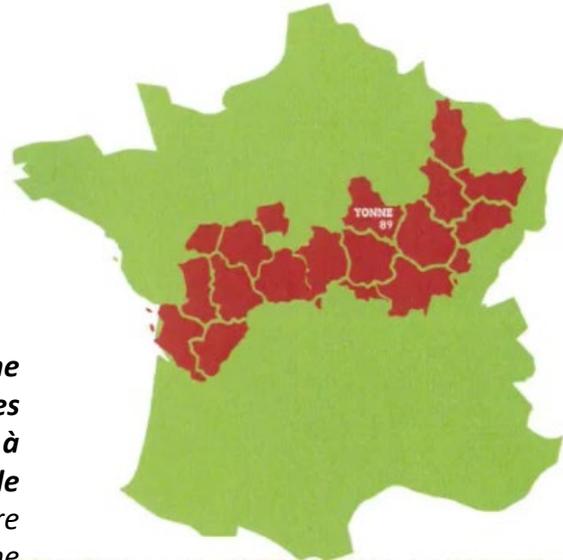
Communes de BLANNAY et VOUTENAY-SUR-CURE



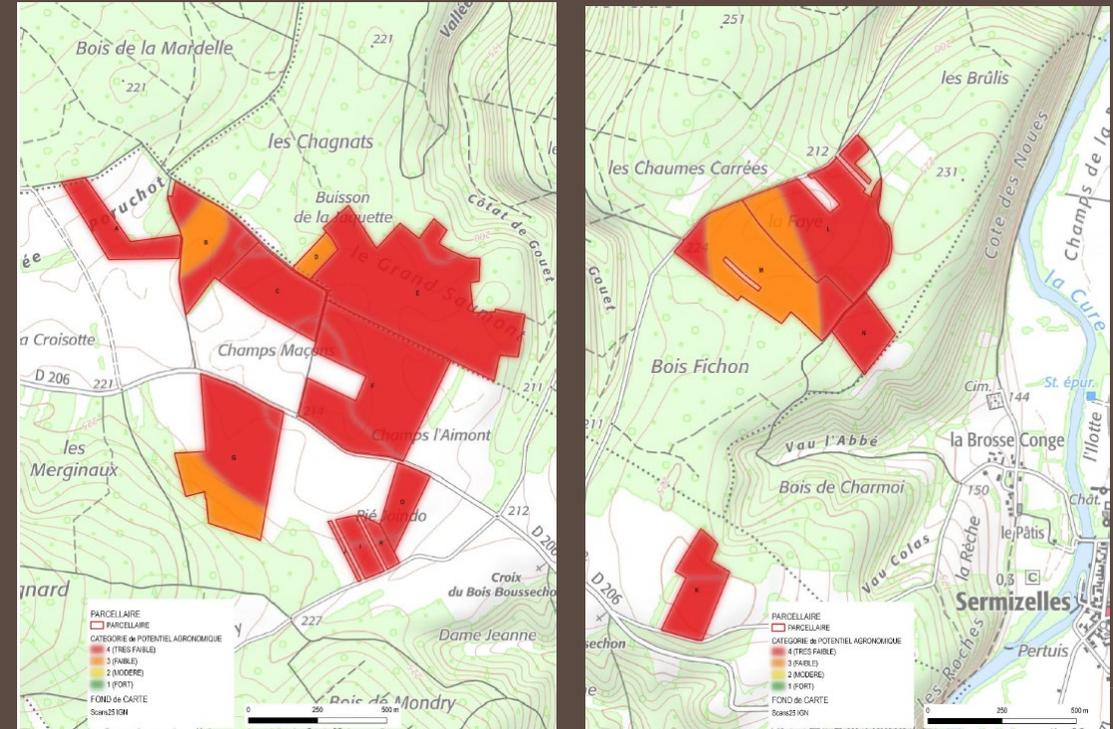
UN CONTEXTE AGRICOLE A BOUT DE SOUFFLE

Le constat des agriculteurs du secteurs :

- Le colza, **tête de rotation des cultures qui ne pousse plus** ;
- Des sols à **faibles valeurs agronomiques** ;
- Des aléas climatiques de **plus en plus fréquents** ;
- **La variation des cours** des matières premières et des céréales.
- Une dépendance aux **aides qui sont de plus en plus réduites**



Les retours de l'étude du potentiel agronomique de la Chambre d'Agriculture, juin 2021



UN PROJET AGRICOLE RESILIENT



Rotation sur 5 ans : luzerne (3ans), épeautre (1 an), lentille (1 an)



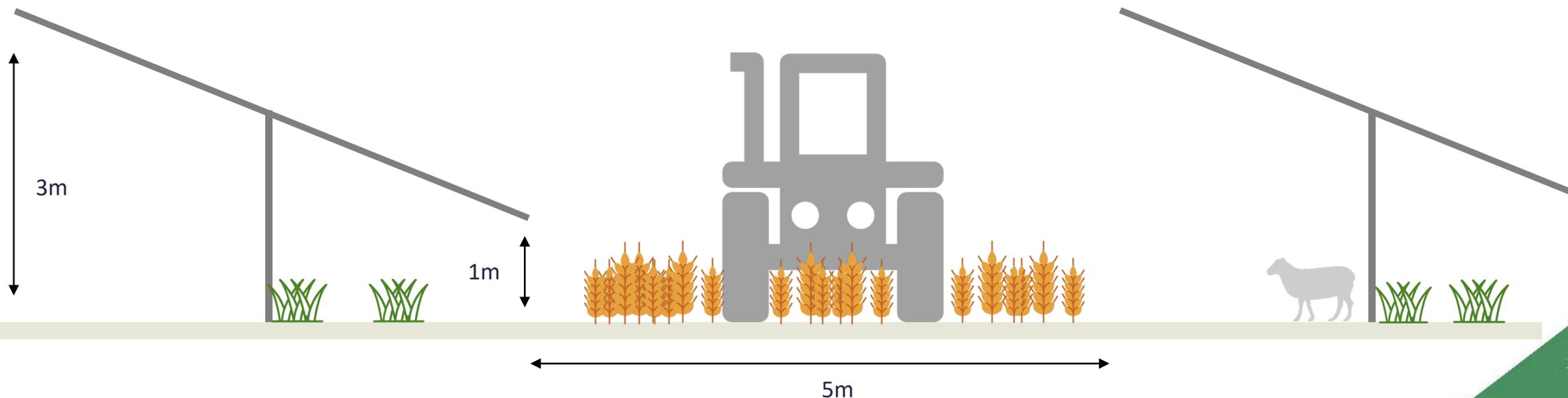
Cultures en agriculture biologique



Le passage d'une troupe ovine 2 fois par an pour l'entretien



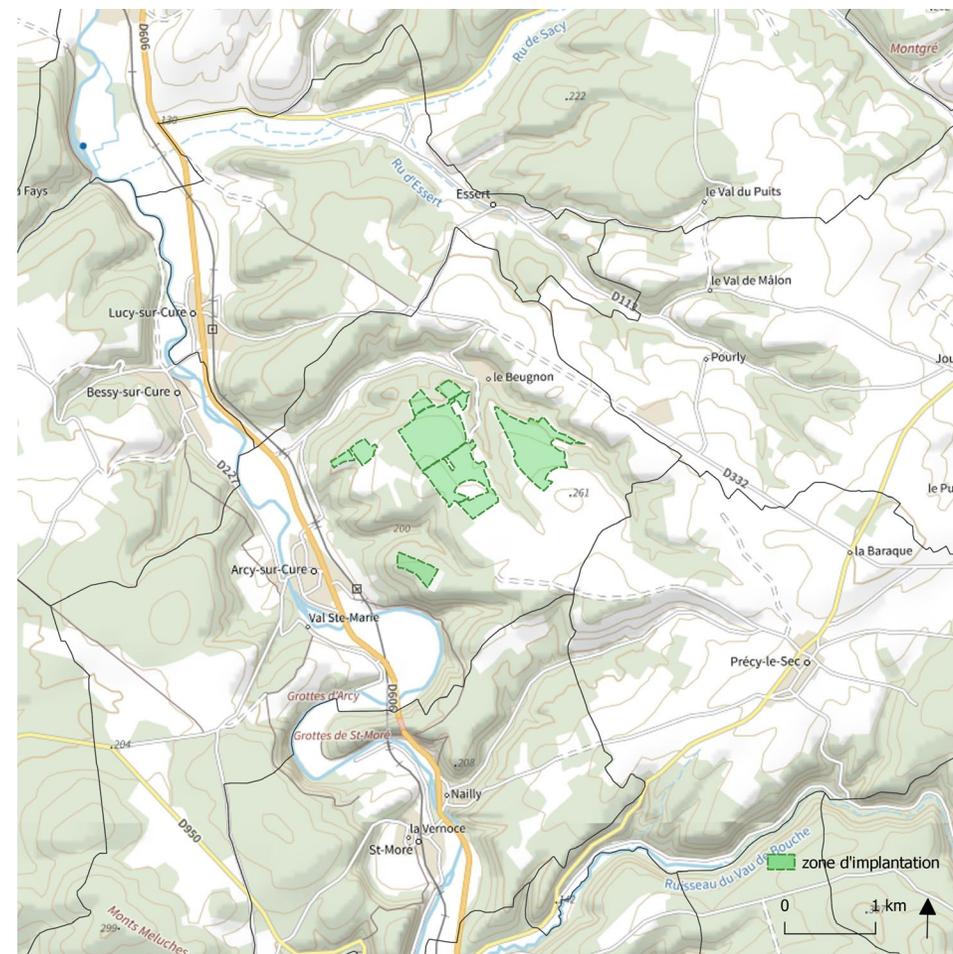
Un écartement de 6,5m dans les espaces de giration des tracteurs



L'ASSOCIATION DES « LES CHAMPS ENSOLEILLÉS DU BEUGNON »



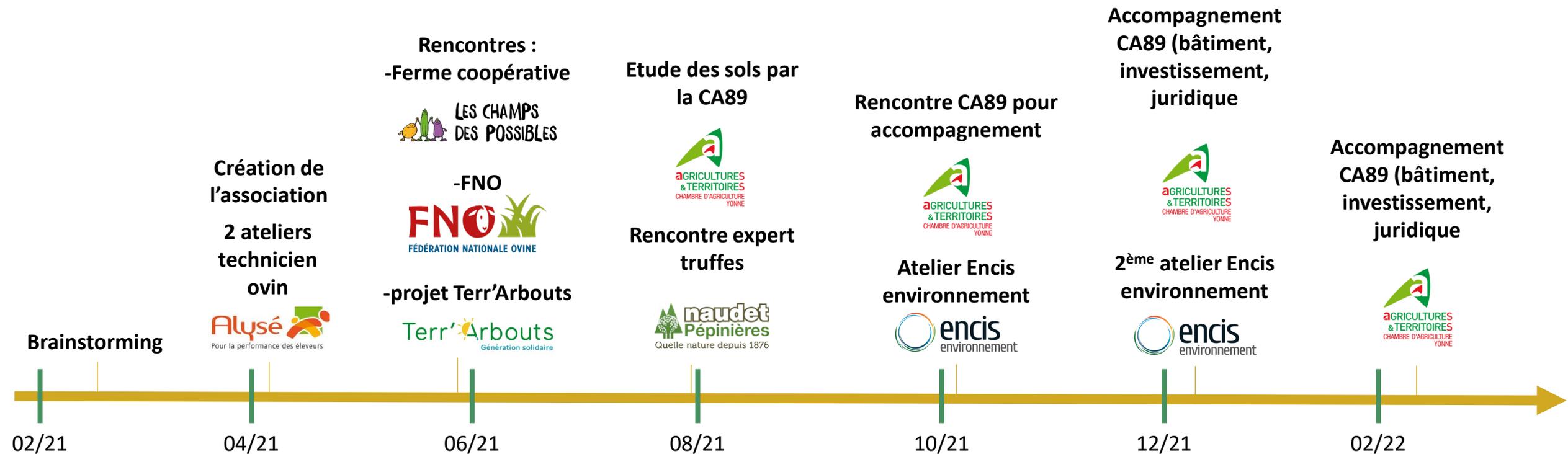
- Création de l'association en avril 2021 ;
- Réunion de travail tous les mois depuis début 2021 ;
- Démarche auprès d'instances (chambre d'agriculture, élus, etc.) ;
- Démarche auprès d'experts de culture/élevage ;
- Démarche d'installation d'un/e jeune berger/e.



Zone d'implantation de 120 ha dont 48 ha de production solaire (100 Mwe)
Commune d'ARCY-SUR-CURE



NOS AVANCEES DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET



UN PROJET AGRICOLE RESILIENT...



100 ha de surface du projet seront dédiés à un élevage **de 500 brebis** viande



20 hectares de la surface du projet seront dédiés à de **l'expérimentation de cultures de truffes de Bourgogne et PPAM**



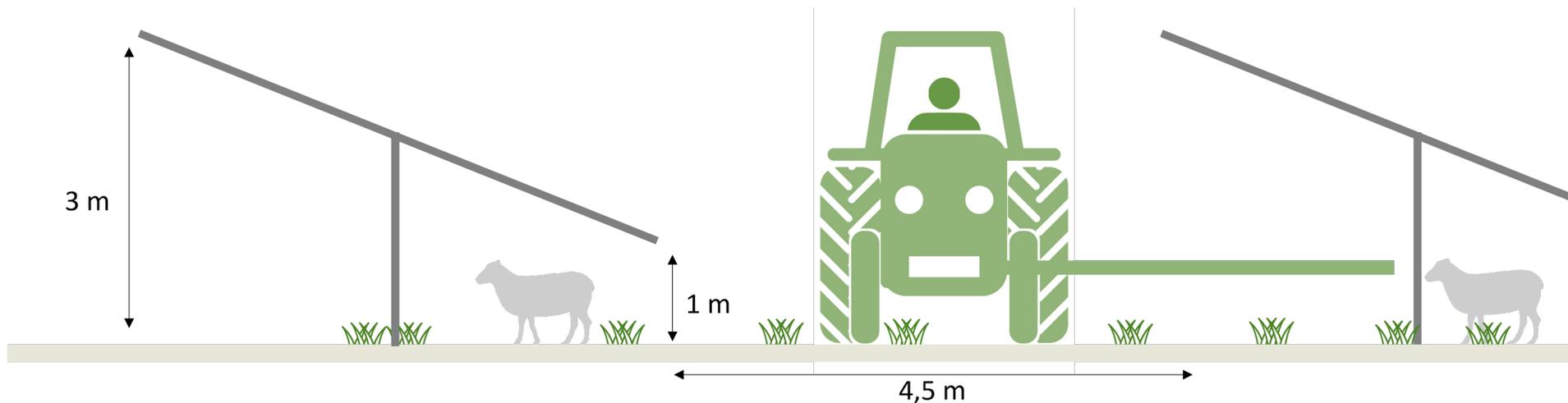
Les exploitations en place seront mises à contribution afin d'apporter un **complément en fourrage pour l'élevage ovin** équivalent à 40 ha



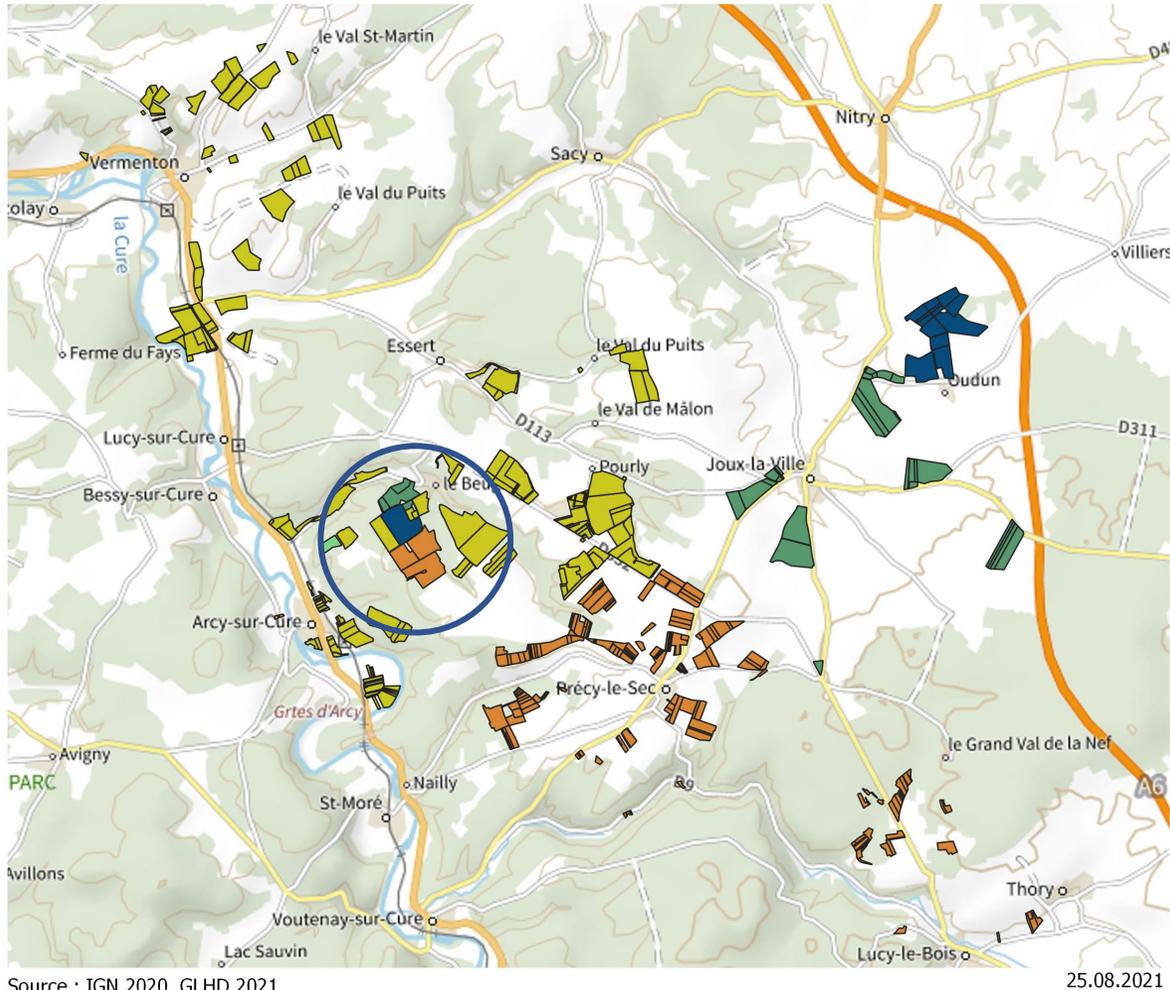
Une **bergerie (700m²)** et un **espace de stockage (500m²)** pour un pâturage semi-ouvert



Installation d'un/e berger/e à plein temps



...PENSÉ LOCALEMENT



un projet **bénéfique** pour les **1135 ha** de terres cultivées par l'ensemble des exploitations

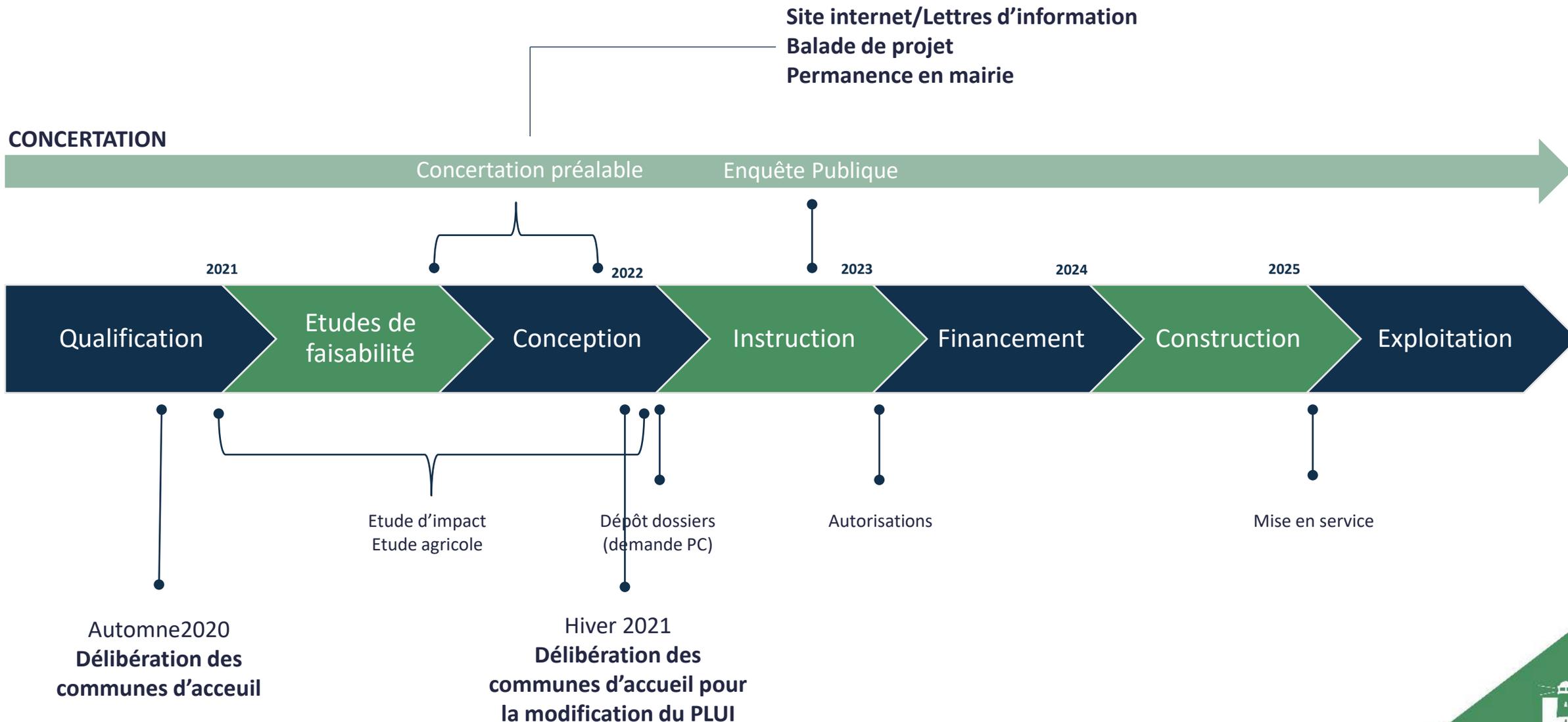
Dont **10 ha** de luzerne par exploitation par an à mettre à disposition de l'élevage.

Structure agricole collective avec le/a berger/e comme associé/e.

Vente directe des truffes aux marchés de Noyers et Vézelay

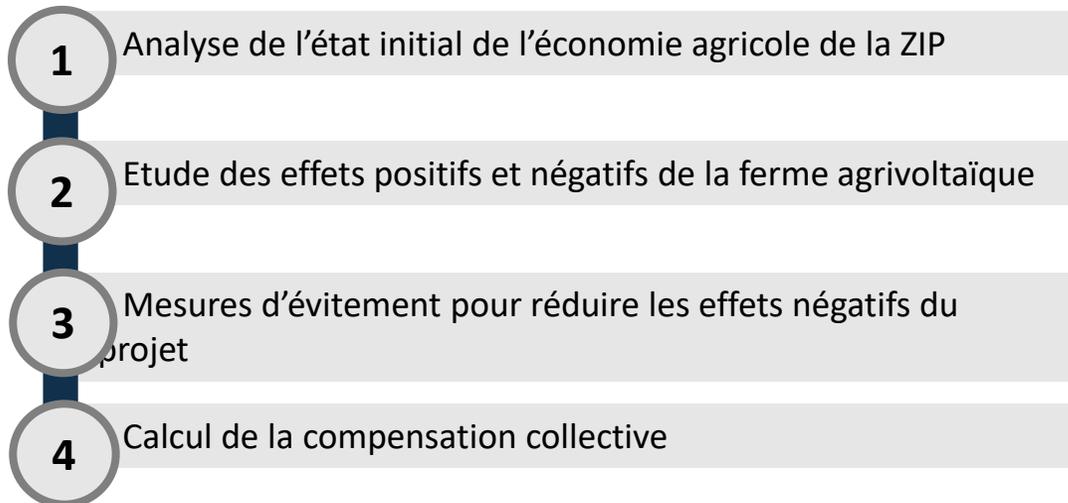
- EARL Boursier Patrice
- EARL du Noyer Bigot
- SCEA des Alouettes
- EARL La Croix du Château
- Parcelle en friche de la commune d'Arcy-sur-Cure

LES ETAPES DES PROJET



LA DEMARCHE EVITER – REDUIRE - COMPENSER

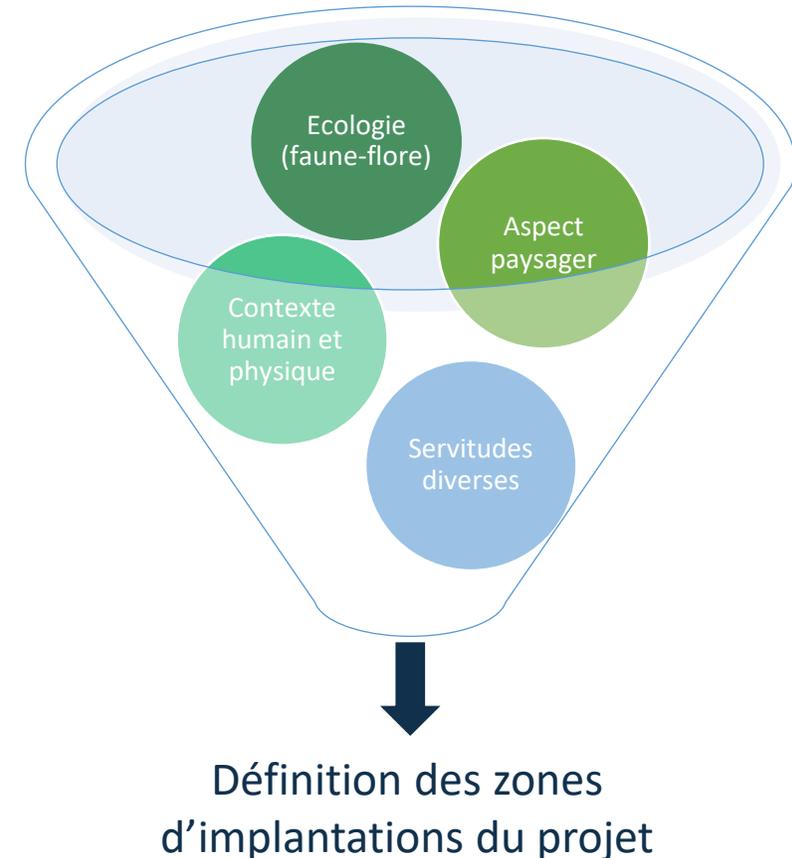
L'étude préalable agricole, un outils permettant d'étudier l'impact du projet sur l'économie agricole.



Versement du montant en soutien au :

- Groupement d'Utilisation de Financement Agricole (GUFA) de la Chambre d'Agriculture ;
- Aux groupes d'agriculteurs pour de l'investissement agricole ;

L'étude d'impact un outils permettant d'identifier et d'intégrer les enjeux du territoire.



ARCY - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES

Extrait des résultats de la synthèse écologique n°2, Aout 2021



Enjeux floristiques



Enjeux liés aux mammifères terrestres



Enjeux liés aux amphibiens



Enjeux liés aux reptiles



Enjeux entomologiques

Niveaux d'enjeux
■ Enjeux modérés
■ Enjeux faibles
■ Enjeux très faibles

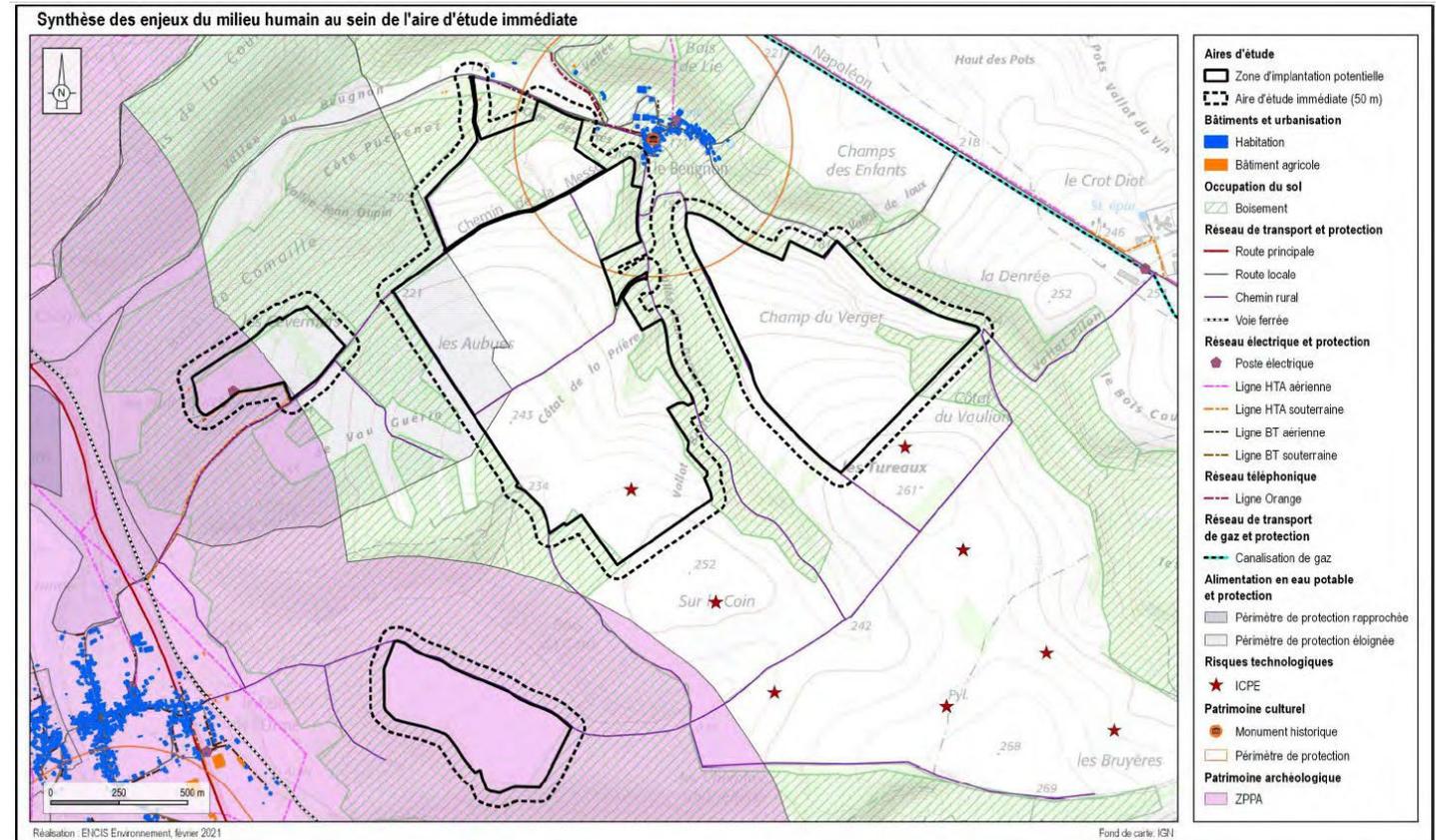


- Enjeux écologiques évalués avec un périmètre immédiat de 50m.
- Le projet prendra part des préconisations relatives aux enjeux écologiques conformément à la **démarche Eviter Réduire Compenser**.
- *« Compte tenu des inventaires menés jusqu'à présent, la réalisation du projet photovoltaïque d'Arcy-sur-Cure est compatible avec les enjeux écologiques du secteur d'étude. Il apparaît toutefois pertinent d'orienter le projet photovoltaïque vers les milieux cultivés représentant un intérêt écologique réduit », à savoir les zones aujourd'hui cultivées.*



ARCY - ENJEUX HUMAINS ET PAYSAGERS IDENTIFIES

- Une aire d'étude éloignée de 5km ;
- « Au regard des enjeux patrimoniaux présents dans l'aire d'étude éloignée, il est affirmé qu'il n'y a aucune co-visibilité depuis les sites de la Chapelle du Beugnon et du Manoir du Chastenay » ;
- Le projet pourra faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique ;
- Le porteur de projet devra définir un projet photovoltaïque compatible avec les règles d'urbanisme opposables.



Extrait de l'état actuel sur l'environnement, juillet 2021, Encis Environnement



ARCY – EXEMPLE DE MESURES DE REDUCTION ET D'INTAGRATION

- Des haies
- Un bardage bois pour les locaux techniques
- Des bandes mellifères
- Des pistes en terres afin de ne pas artificialiser le sol



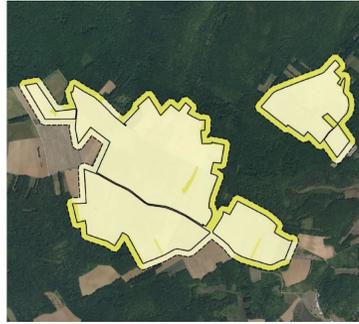
Illustration de mesures de réduction et d'intégration

BLANNAY - ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES

Extrait des résultats de la synthèse écologique n°2, Aout 2021



Enjeux floristiques



Enjeux liés aux mammifères terrestres



Enjeux liés aux amphibiens



Enjeux liés aux reptiles



Enjeux entomologiques

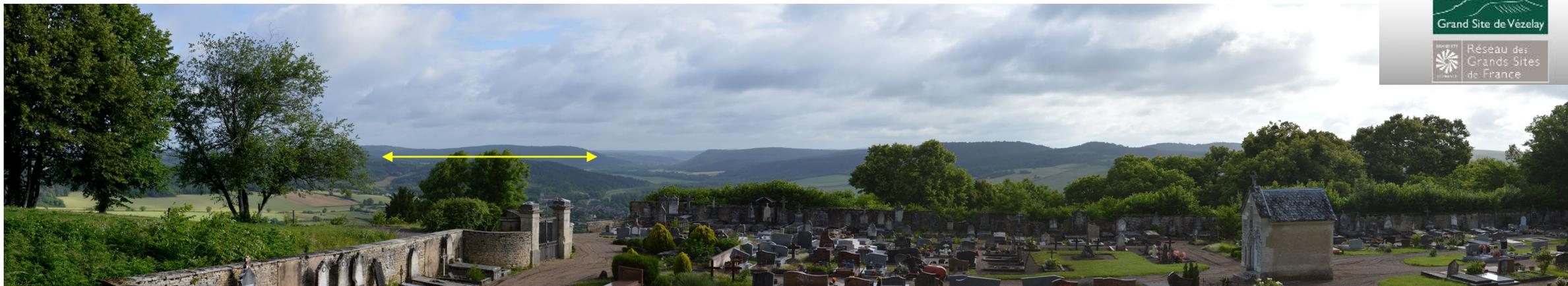
Niveaux d'enjeux
Enjeux modérés
Enjeux faibles
Enjeux très faibles



- Enjeux écologiques évalués avec un périmètre immédiat de 50m.
- Le projet prendra part des préconisations relatives aux enjeux écologiques conformément à la **démarche Eviter Réduire Compenser**.
- « *Compte tenu des inventaires menés jusqu'à présent, la réalisation du projet photovoltaïque de Blannay est compatible avec les enjeux écologiques du secteur d'étude.* »

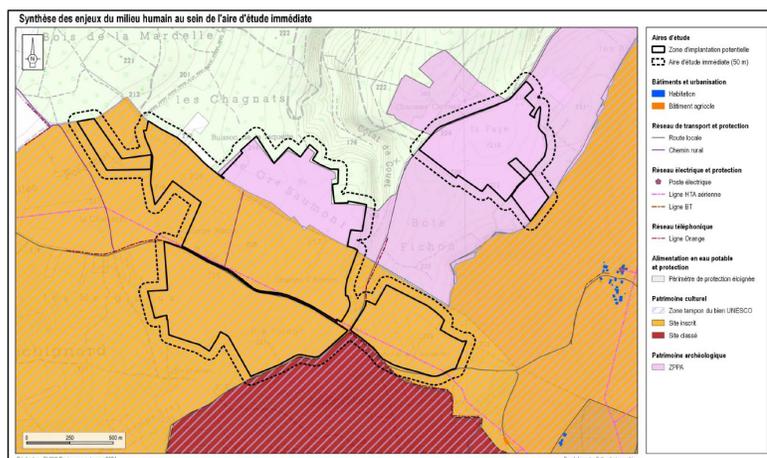


BLANNAY - ENJEUX HUMAINS ET PAYSAGERS IDENTIFIES



« Le projet est situé à 7,6 km de la basilique de Vézelay. **Aucune vue depuis la colline n'est possible en raison des reliefs**, comme par exemple depuis le cimetière, rare vue dégagée en direction du nord. »

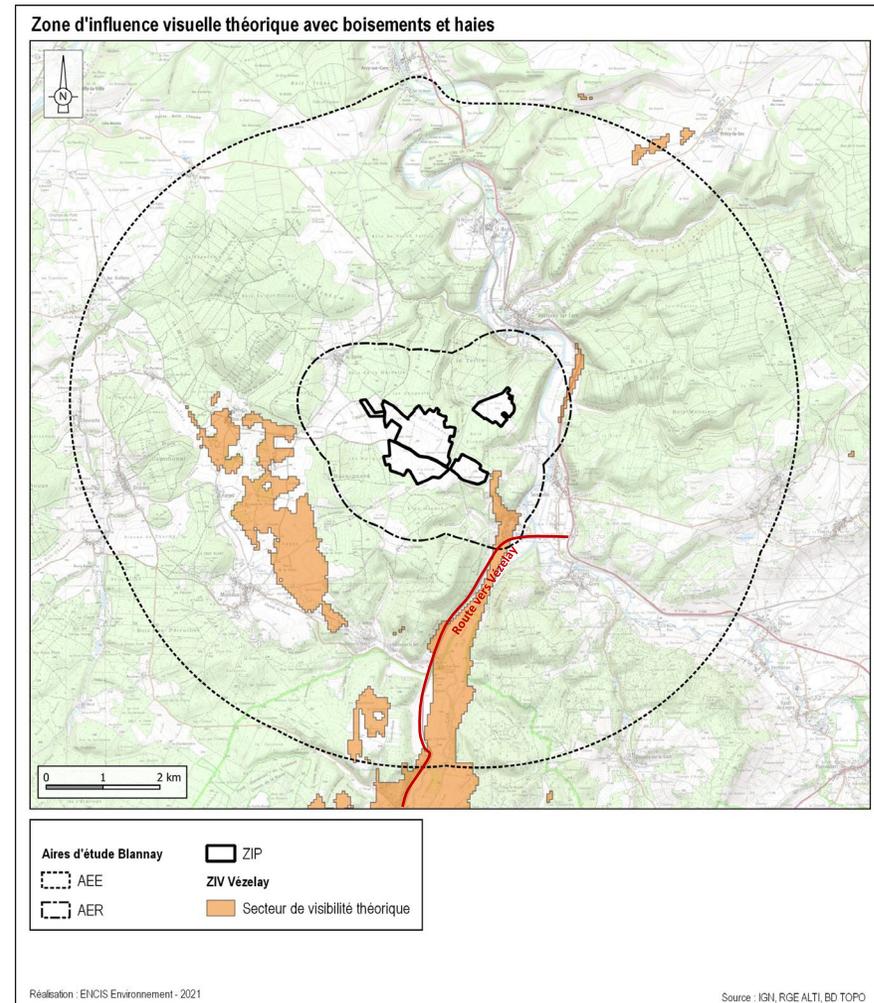
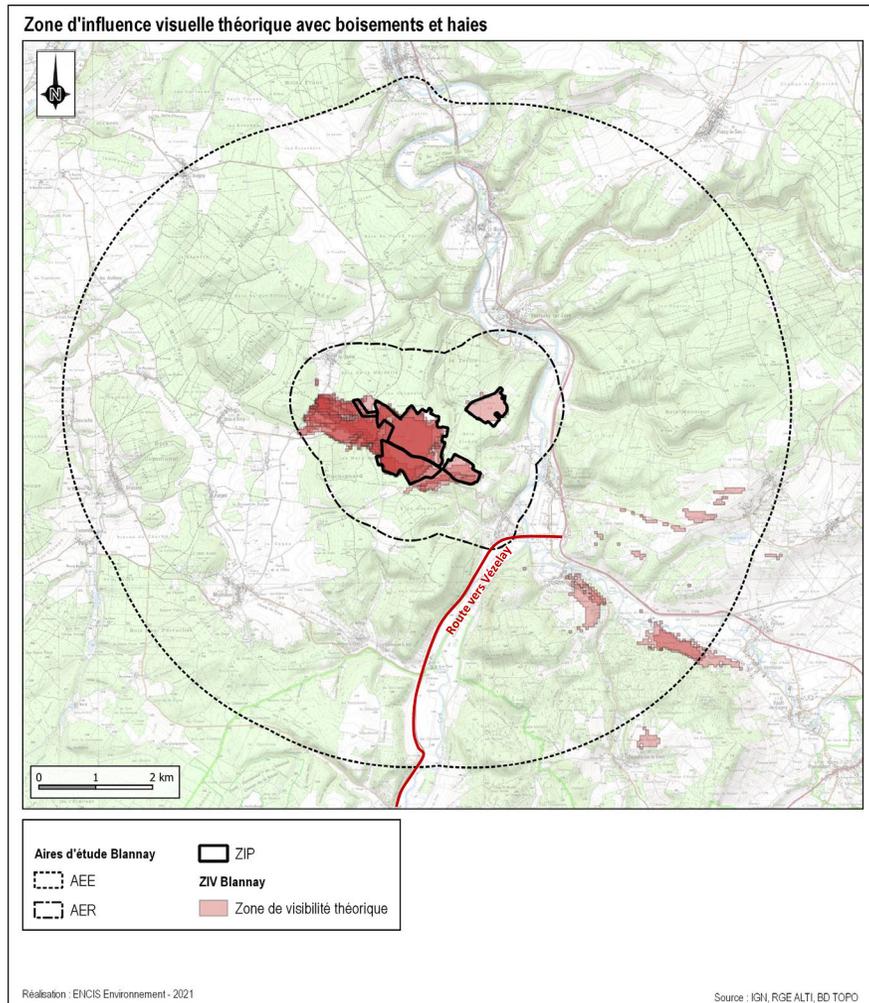
Etude de l'état actuel de l'environnement, Encis Environnement, juillet 2021



- Une aire d'étude éloignée de 5km ;
- Le projet pourra faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique ;
- Le porteur de projet devra définir un projet photovoltaïque compatible avec les règles d'urbanisme opposables.
- Le projet devra prendre en compte les prescriptions relatives aux enjeux patrimoniaux, notamment concernant l'OGS de la Basilique de Vézelay.



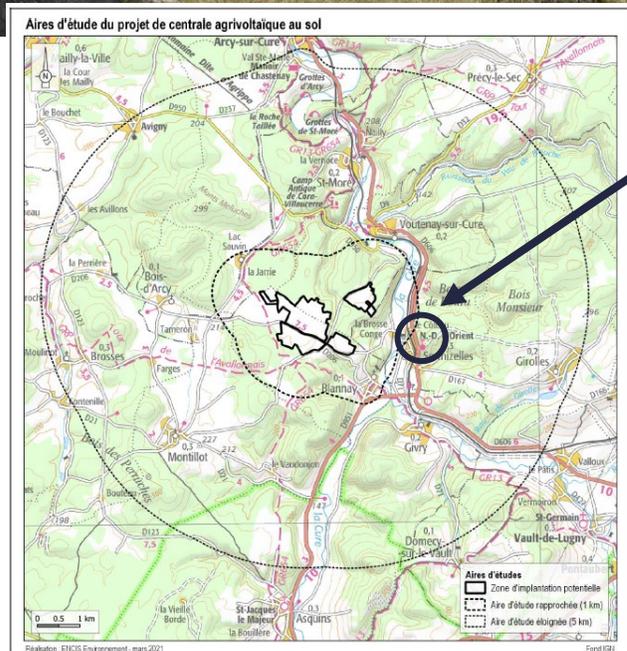
BLANNAY - ENJEUX HUMAINS ET PAYSAGERS IDENTIFIES



Etude de co-visibilité depuis le projet (carte à gauche) puis depuis la basilique de Vézelay (carte à droite)
Etat actuel de l'environnement, Encis Environnement, juillet 2021



BLANNAY - ENJEUX HUMAINS ET PAYSAGERS IDENTIFIES



L'Église de Notre-Dame-d'Orient sur la commune de Sermizelles est classée monument historique. Une partie du parc est visible depuis le site. Des mesures de compensations visuelles végétales sont en cours de définition par Encis Environnement.

Extrait de l'état actuel sur l'environnement, juillet 2021, Encis Environnement



BLANNAY – EXEMPLE DE MESURES DE REDUCTION ET D'INTAGRATION

- Des haies
- Des bandes mellifères
- Un bardage bois pour les locaux techniques
- Des pistes en terres afin de ne pas artificialiser le sol
- Un sentier pédagogique



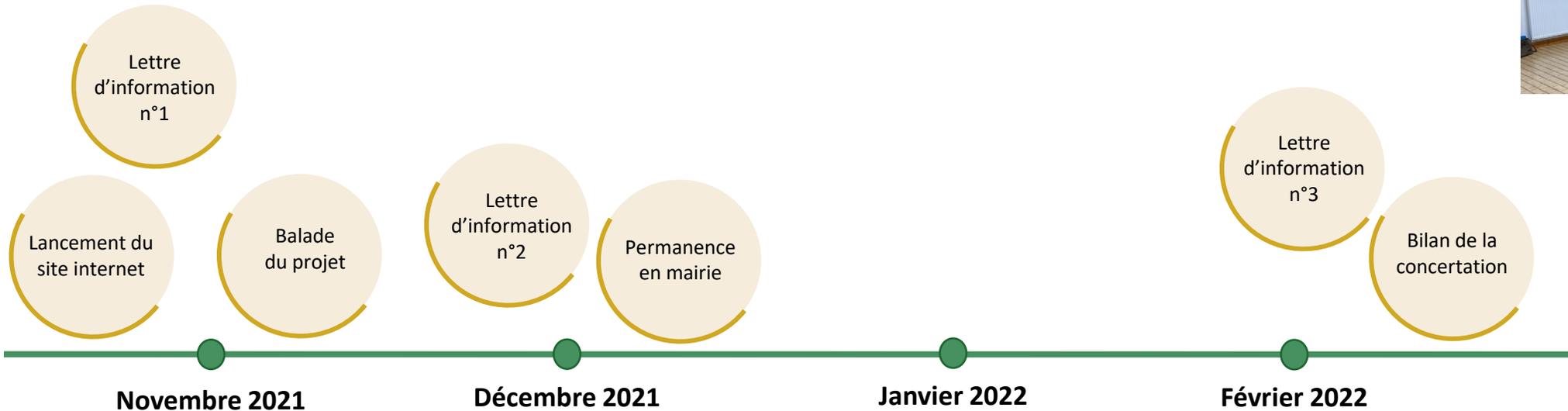
Illustration de mesures de réduction et d'intégration

LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE



La concertation préalable volontaire a été menée avec l'accompagnement de l'agence TACT, et se veut intégratrice pour une gouvernance locale juste du projet, avec une information étayée pour que chacun puisse s'appropriier le projet avec suffisamment de matière. Ont été mis en débat les aspects territoriaux qui prennent vie autour du projet agricole, notamment :

- l'intégration paysagère ;
- les usages récréatifs de la zone ;
- la valorisation touristique et territoriale.



LA PARTICIPATION AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX

- **SRADDET BFC 2020 :**

- 3800 MW pour 2030 (232 MW de solaire installé en 2019), orientation 3, objectif 11, p.96
- « Faciliter l'acceptation et l'appropriation locales des projets en communiquant de manière transparente et en encourageant l'émergence de projets participatifs, portés par les citoyens et les collectivités locales », orientation 3, objectif 11, p.98
- « Introduire la biodiversité dans tous les projets d'aménagement », orientation 3, objectif 13, p.121
- « Assurer la capacité d'adaptation des écosystèmes aux effets du changement climatique », orientation 4, objectif 17, p.122
- « Promouvoir une agriculture à haute valeur environnementale », orientation 4, objectif 18, p.130
- ...

- **PCAET de la CCAVM, mai 2021 :**

- « Objectif 179 GWh de production d'énergies renouvelables pour 2030 », p.5
- « Action n°10 : accroître le pouvoir de séquestration carbone du territoire et sa biodiversité », p.6
- « Action n°27 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque » p.6
 - « Envisager des possibilités de mixité entre les panneaux PV et des cultures au sol ou de l'élevage. » p.86



LA PARTICIPATION AUX OBJECTIFS TERRITORIAUX

- **SCOT PAYS AVALLONNAIS, PADD et DOO**

- 4,3 « Valoriser les espaces et les activités agricoles forestières »
- 4.4 « Développer l'économie circulaire et les filières courtes »
- 5.7 « Contribuer à la transition énergétique du territoire »
- Respect des axes :
 - 5,3 « Mieux intégrer le développement dans les grands paysages »
 - 5.4 « Préserver les espaces d'intérêt écologique »
 - 5.6 « Limiter la consommation d'espace naturel, agricole, forestier »

- **A l'échelle de la Communauté des Communes d'AVM, les projets agrivoltaïques se révèlent être des projets de territoire. Ils répondent à différents objectifs du PLUi:**

- p.8 du PADD Axe 1 « Environnement et paysage -> b- Préserver la sensibilité écologique du territoire »
- 2e objectif : « Maintenir, voire reconstituer les corridors écologiques/réservoirs de biodiversité et limiter les points de rupture »

- p.12 du PADD Axe 1 « Environnement et paysage -> e- Contribuer à la transition énergétique du territoire »
- 4e objectif : « Favoriser les installations photovoltaïques au sol qui n'excluent pas les activités agricoles sur le terrain d'implantation »

- p.19 du PADD Axe 2 « Démographie, habitat et architecture -> d- Limiter la consommation des espaces et lutter contre l'étalement urbain »

- P.36 et 37 du PADD Axe 6 « Agriculture -> a- Maintenir une activité agricole en harmonie avec son territoire et b- Permettre une diversification de l'activité agricole »



LES RETOMBÉES ECONOMIQUES

calculées sur la base de 100 MWe sur 120 ha pour ARCY et 65 Mwe sur 90 ha pour BLANNAY :

- Des retombées financières pour les collectivités au travers de l' IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau) à environ **520 000€/an sur 20 ans à se partager entre Département (50%) et Communauté d'Agglomération (50%)**, prévu par le code général des impôts (CGI), qui double sur les 20 ans suivants.
- Une taxe d'aménagement pour 120 ha de zone de projet et une autre de 90 ha calculée sur la base de 10€/m² de panneaux.
- Une taxe d'aménagement de 3 500€ et une taxe foncière de 2 500€/an pour la commune d'accueil d'un poste source électrique.
- Création d'emplois directs et indirects
 - Installation d'une bergère associée à temps plein pour le projet d'ARCY et consolidation des exploitations en place pour ARCY et BLANNAY ;
 - Consolidation des emplois de la filière ovine en amont et aval (transformation) ;
 - Création d'emplois en phase chantier et gestion des deux fermes agrivoltaïques ;
 - Clause d'insertion en phase construction des projet.

	Communes d'implantations	EPCI concernés	Département de l'Yonne	Région Bourgogne-Fr.-Cté.
Taxe foncière	Env. 30 000€	Env. 2 000€	Env. 44 000€	
CFE		Env. 66 000€		
CVAE		Env. 44 000€	Env. 83 000€	Env. 40 000€
IFER		Env. 260 000	Env. 260 000	
Retombées fiscales annuelles	Env. 30 000€	Env 372 000€	Env 387 000€	Env. 40 000€
Taxe d'aménagement (par point de taux)	Env. 69 000€		Env. 89 000€	
Retombées fiscales ponctuelles	Env. 69 000€	- €	Env. 89 000€	- €

Sous réserve des taux en vigueur et validation des modalités de calculs

372 000 €/an





Merci

Célia BARBAUD
c.barbaud@glhd.fr
07 88 58 25 10

Vincent VIGNON
v.vignon@glhd.fr

Green Lighthouse Développement
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 Allée Jean ROSTAND
33650 MARTILLAC

